

## Communication N° 17 - 2014 au Conseil communal

Séance du 19 novembre 2014

### Boucllement du préavis N° 05 - 2013 Entretien des aménagements paysagers

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,


La présente communication a pour but de renseigner votre Conseil sur la décision prise par la Municipalité de procéder au boucllement du crédit d'investissement engagé pour l'entretien des aménagements paysagers, étape 1, en référence au préavis N°05-2013, dont le total d'investissement accordé s'élève à CHF 547'000.00, selon la répartition suivante :

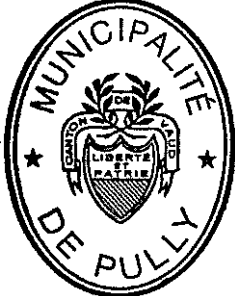
<b>Crédit d'investissement</b>		<b>Décompte</b>
• Parc Guillemin, place de jeux	CHF 307'000.00	CHF 289'422.35
• Rochettaz, conduite d'eau	CHF 240'000.00	CHF 160'882.10
• Totaux	CHF 547'000.00	CHF 450'304.45
• Economie		CHF 96'695.55


La mise en concurrence des entreprises, conformément à la Loi vaudoise sur les marchés publics, les mesures d'économies décidées en cours de travaux et l'absence d'imprévus, ont permis ce résultat.

Le total des dépenses, de CHF 450'304.45 prélevé sur les disponibilités de la bourse communale, sera amorti sur une période de 10 ans, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic  
  
G. Reichen



Le secrétaire  
  
Ph. Steiner

Pully, le 19 novembre 2014